

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour »: 27

- dont « contre »: 0 -

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2017/142

### OBJET : CLASSEMENT DES FORTIFICATIONS DE LA CCVUSP DANS LE DOMAINE PUBLIC INTERCOMMUNAL

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** l'acte administratif de la Préfecture des Alpes de Haute Provence du 19 novembre 2007 publié au service de la publicité foncière des Digne-les-Bains le 11 décembre 2007, volume 2007P, n°9717 cédant, à la CCVU, la propriété de l'ouvrage et la redoute de Roche-la-Croix, de l'ouvrage Haut de Saint-Ours, de l'ouvrage de Plate-Lombarde et de la position de Tournoux ;

**VU** l'acte notarié signé le 15 mai 2012 devant Maître Vaginay, notaire à Barcelonnette, désignant la CCVU propriétaire de l'esplanade Pellegrin (parcelle A220, commune de la Condamine-Châtelard), située au pied du fort de Tournoux ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

**CONSIDERANT** que les fortifications susvisées et l'esplanade Pellegrin sont la propriété de la CCVUSP, personne publique ;

**CONSIDERANT** que ces biens sont affectés à un service public culturel et touristique qui fait l'objet d'un aménagement indispensable, à savoir la mise en place de visites guidées ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'incorporer ces biens au domaine public ;

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** le classement de ces biens dans le domaine public,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P.



La Présidente,  
Mme Sophie YAGINAY.

séance du 13 Avril 2017